



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°80/2023

**Objet : Convention relative à l'édition du guide municipal et du plan de la ville de L'Isle-Adam.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville souhaite confier à un prestataire la réalisation de son guide municipal et du plan de la Ville.

Considérant que le prestataire prendra en charge le coût de fabrication et la recherche de financement auprès d'annonceurs locaux.

Considérant que la Ville a choisi d'établir ce partenariat avec la société PALISSADE PUBLICITE, 40 rue Madeleine Michelis – 92200 Neuilly-sur-Seine, au travers d'une convention pour l'édition 2024. Cette convention pourra être renouvelée tacitement pour les éditions 2025, 2026 et 2027.

### DÉCIDE

- **de confier** les prestations liées à la parution du guide municipal et du plan de la ville à la société PALISSADE PUBLICITE, 40 rue de la Madeleine Michelis, 92220 Neuilly-sur-Seine.
- **de signer** la convention correspondante.

L'Isle-Adam, le 21 juillet 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230721-80-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Mise en ligne le 24 juillet 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)